



DÉLIBÉRATION n° 2018 – 8

ASSOCIATION DU FORT MARIE CHRISTINE

Réuni le 15 mars 2018 à Gilly-sur-Isère, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu l'avis favorable du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 février 2018,

Après en avoir délibéré,

Modifie la délibération n° 2017-25 du 16 novembre 2017 comme suit :

- Désigne le directeur départemental des territoires de la Savoie comme représentant du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise à l'association du Fort Marie Christine.
- Acte que le représentant fera un retour d'information sur la réactivation de l'association et de la situation juridique et financière au prochain Conseil d'administration.

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Gilly-sur-Isère, le 15 mars 2018

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS